

Conseil Municipal du 24 mars 2025

DELIBERATION N° 2025-02-18 : CONVENTIONS DE SPONSORING POUR LA FETE DE LA VILLE « LA FÉRIE ÉTOILÉE » DU 28 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **lundi 24 mars à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation :	18 mars 2025	Nombre de conseillers municipaux :	
		En exercice :	28
Date d'affichage :	18 mars 2025	Présents :	18
		Votants :	26
Secrétaire de séance :	Laurent VANDERHAEGHE	Absent :	02

Présents :

Monsieur René RETHORE, Monsieur Grégory MASSAMBA, Madame Claudie ORMEAUX, Monsieur Laurent VANDERHAEGHE, Madame Margaret DE GROOT, Monsieur Alexandre VIEIRA, Madame Sophie JACOTIN, Monsieur Roland DELATTRE, Madame Isabelle JOURDAIN, Madame Stéphanie FOURNEL, Monsieur Jean-Marie VAYER, Madame Jenna SALORD, Madame Emilie LARGE, Monsieur Coumar PREM, Monsieur Jean-François RIOS, Monsieur Jean-Marc MAUGUIN, Monsieur Patrick KATAKO, Monsieur Claude ARNOU

Absents excusés et représentés :

Monsieur Simon YORO	donne pouvoir à	Madame Claudie ORMEAUX
Monsieur Abdelkrim TABBOU	donne pouvoir à	Madame Margaret DE GROOT
Madame Meryem GÜLSEN	donne pouvoir à	Monsieur René RETHORE
Madame Manon SALOMONI-GOMES	donne pouvoir à	Monsieur Laurent VANDERHAEGHE
Madame Joana DISTIN	donne pouvoir à	Monsieur Grégory MASSAMBA
Monsieur Alexis CABELLO	donne pouvoir à	Monsieur Alexandre VIEIRA
Madame Fatima GACEM	donne pouvoir à	Madame Sophie JACOTIN
Monsieur Jean-Pierre JACQUART	donne pouvoir à	Monsieur Claude ARNOU

Absents non représentés :

Monsieur Florian GERBER, Madame Marie KOUNDOU

EXPOSE :

Afin de permettre un financement complémentaire pour la fête de la ville « La Féerie étoilée », il est envisagé de rechercher des partenariats avec des entreprises locales et régionales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-21 et suivants ;

CONSIDERANT que ces partenariats prendront la forme d'achats d'espaces publicitaires dans le magazine municipal du mois de juin 2025 et d'une visibilité accrue pour les sponsors ;

CONSIDERANT que les entreprises sponsors bénéficieront également d'une mise en avant de leur logo sur les différents supports de communication de l'événement "La Féerie étoilée" (affiches, programmes, flyers, site internet de la ville et tout autre support dédié) ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE (26 voix POUR), le Conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à conclure des conventions de sponsoring avec des entreprises et organismes souhaitant acheter des espaces publicitaires dans le magazine municipal de juin 2025, dans le respect des règles de transparence et d'équité et insérer leurs logos dans les supports de communication de la ville ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les conventions et documents nécessaires à la mise en œuvre de ces partenariats ;

PRÉCISE que ces recettes seront affectées au budget manifestations de la ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Pour copie conforme.

Nandy, le 25 mars 2025

Le secrétaire de séance

Laurent VANDERHAEGHE



Le Maire

René RÉTHORÉ

